

## **Circulez, il n'y a rien à voir...**

L'information n'est pas nouvelle : l'urgence climatique nous impose de revoir nos modes de déplacement pour privilégier les circulations douces ou plus neutres en matière de carbone. A pied, en vélo, en véhicules électriques, nos comportements doivent s'adapter aux contraintes.

Une fois le constat fait, quel cap public met-on en place pour accompagner les Dourdannais dans ce changement ?

Au Conseil municipal d'octobre (le premier depuis 4 mois), nous avons voté une aide à l'achat de vélo électrique. Enfin pourrait-on dire ! Mais une fois le vélo acheté, où en fait-on ? Où est le plan vélo communal qui dessinerait des itinéraires sécurisés entre les principaux lieux de vie dourdannais ? Et où poser nos vélos ? Dans un abri à vélo sécurisé aux abords de la gare, comme c'est le cas dans de nombreuses villes ? Non. Dans des abris à vélos aux abords des établissements scolaires, des salles associatives, des équipements sportifs, des commerces de centre-ville ? Non.

Mais alors, comment faire du vélo sans piste cyclable et sans lieux de stationnement dédié ? De la com, de la com, de la com...

La question du stationnement, c'est aussi les rumeurs, nombreuses, entendues sur la volonté municipale d'interdire la place Charles de Gaulle (entre les halles et le château) aux voitures. D'un point de vue paysager, cela s'entend. Mais il faut être pragmatique : Quelle discussion avec les riverains ? Quelle discussion avec les commerçants ? Quelle discussion avec les usagers du quotidien ? Aucune ! Plutôt les jolies photos à venir que les concertations à tenir.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Fabrice Baron, Rémi Crouzet  
Groupe Dourdan au Coeur

[www.facebook.com/dourdanaucoeur](http://www.facebook.com/dourdanaucoeur)